

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 9 décembre 2022****CONVOCATION**

Date : 2 décembre 2022

Affichée le : 2 décembre 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Pouvoirs : 5

Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

16 décembre 2022

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR**LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Alphonse PAGNON

M. François DELAIS Pouvoir à Mme Julita SALBERT

Mme Nathalie GEORGE-GOURET Pouvoir à M. Joël MOREAU

Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H

M. Julien DOLFI Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2022-12-13

OBJET : CONVENTION AVEC LE CIG POUR DES MISSIONS TEMPORAIRES DE REMPLACEMENT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment les articles 3 et 25.

Considérant qu'afin de pallier au remplacement d'un agent indisponible et dans l'urgence, le service des missions temporaires du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) réactif et connaisseur des métiers et des organisations publiques propose aux collectivités de recruter à leur place et de mettre à disposition un agent en adéquation avec leurs besoins.

Considérant que le principe de mise à disposition d'agents de catégorie C ou de catégorie B par le CIG couvre l'ensemble des métiers de la Fonction Publique Territoriale :

- métiers administratifs (accueil, secrétariat, assistance de direction...)
- métiers techniques (ouvriers polyvalents, espaces verts, voirie...)
- métiers de l'animation et du service (ATSEM, animateur...)

Considérant que selon notre besoin, ces missions peuvent couvrir quelques jours ou quelques mois sur une base maximum de 35h et sur la base d'un tarif de journée de 164 € pour un agent de catégorie C et de 187€ pour un agent de catégorie B (à compter du 1^{er} janvier 2023, 180€ pour un agent de catégorie C et 206 € pour un agent de catégorie B).

Considérant que les modalités de remboursement au CIG sont définies conventionnellement.

Considérant le contexte général compliqué en matière de recrutement.

Après avis de la Commission des Finances en date du 29 novembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention trisannuelle de placement avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne dans le cadre d'un recours au service des missions temporaires.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT